



**LGV PACA**  
**Charte de consultation des acteurs**

**Compte-rendu de la réunion n°1**  
**du groupe thématique**  
**biodiversité-milieu naturel**

**Tenue le 23/11/06 à Marseille - RFF DR PACA**

**Participants :** *(par ordre alphabétique)*

<b>Michel DARD</b>	Centre régional de la Propriété Forestière
<b>Martine GENDRE</b>	DIREN PACA
<b>Thomas HERMANS</b>	SNPN Var
<b>Suzanne LAMOUREUX</b>	Associations Unies du Nord d'Aix-en-Provence
<b>Luc PAGANI</b>	Association Venelles Environnement
<b>Jérôme PICAVET</b>	Association Environnement Var
<b>Nathalie RAUX</b>	Association de Sauvegarde Sud-Sainte-Baume-Var
<b>Louis VALENTIN</b>	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
<b>Bernard GYSSELS</b>	RFF
<b>Joël CONSTANS</b>	RFF
<b>Alain DESSAGNE</b>	Francom

**Absent excusé :**

Benjamin KABOUCHE : LPO

**Ordre du jour de la réunion :**

- Point d'actualité sur la poursuite du projet et le programme des études complémentaires,
- Le programme de travail du groupe Biodiversité Milieu naturel,
- État des lieux sur le thème « LGV PACA biodiversité et milieu naturel »
- Synthèse de la réunion et poursuite.

Bernard GYSSELS remercie tout d'abord les participants à cette réunion et propose d'aborder l'ordre du jour après avoir indiqué la personne qui s'est excusée.

## **Actualité du projet et du programme des études complémentaires**

Bernard GYSSELS indique que le programme des études complémentaires a fait l'objet d'une convention de financement d'un montant de 3,6 millions d'euros (2,7 millions pour les études conduites par RFF et 0,9 million pour les études conduites par la SNCF).

Les partenaires cofinanceurs, en plus de l'Etat, de la SNCF et de RFF, sont Monaco, la Région PACA, les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et les communautés d'agglomération d'Aix, Marseille, Toulon et Nice.

Deux premiers marchés concernant la phase 1 du programme d'études complémentaires sont attribués. Egis rail produira l'expertise et les études techniques pour un montant de 440 k€. L'ordre de service a été donné le 30 octobre 2006. Le marché concernant l'animation de l'analyse fonctionnelle est attribué à SETEC Orga, avec un ordre de service au

15 novembre 2006 pour un montant de 60 k€.

Bernard GYSSELS précise le programme des études complémentaires qui se dérouleront en deux phases en 2006 et 2007 sur 18 mois environ.

La phase 1 des études doit permettre :

- grâce à une expertise des études techniques, de mettre à jour, d'harmoniser et de compléter les différentes études techniques existantes et de répondre de manière argumentées aux propositions issues du débat public,
- d'autre part, par une analyse approfondie des besoins exprimés par les partenaires, de définir des objectifs fonctionnels qui incorporent les souhaits d'amélioration des dessertes régionales, dont ITER et le fret.

La phase 2 engagée en 2007 :

Elle est centrée sur la recherche et la définition du projet de LGV optimal sur la base des objectifs fonctionnels retenus, de façon à pouvoir proposer le fuseau des études préliminaires.

Sur les modalités de consultation des acteurs et d'information du public Bernard GYSSELS rappelle que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la charte que RFF a proposée afin de poursuivre le dialogue engagé pendant le débat public et précise que 4 groupes thématiques sont mis en place. Un 4<sup>ème</sup> groupe « LGV PACA – Aménagement du territoire » a été retenu suite à la réunion des acteurs tenue le 06 juillet 2006 à Marseille.

Bernard GYSSELS rappelle les règles de fonctionnement de la charte.

RFF remet la version papier de la présentation PowerPoint de cette réunion à l'ensemble des participants.

## **Fonctionnement des groupes thématiques**

Bernard GYSSELS précise l'objectif des groupes thématiques : produire une réflexion collective qui apporte des réponses à des questions essentielles pour la bonne insertion du projet.

Pour le groupe de travail « milieu humain » qui s'est tenu le 14 novembre 2006, la problématique centrale est : comment protéger la population contre les nuisances ?

Le groupe de travail « agriculture-viticulture » qui s'est réuni le 20 novembre 2006, a traité la problématique suivante : comment limiter les emprises du projet et ses conséquences sur l'agriculture-viticulture ?

Pour le groupe de travail « aménagement du territoire », la question principale serait : comment prendre en compte les effets socio-économiques du projet sur les territoires ?

Bernard GYSSELS précise que chaque groupe comprendra de 10 à 20 personnes au maximum pour le bon fonctionnement des groupes.

A l'issue de 2 à 3 réunions de travail, grâce aussi aux éclairages apportés par des experts, RFF fera une synthèse des contributions des participants du groupe, synthèse qui sera validée par le secrétariat technique puis présentée au Comité d'orientation.

RFF remet la liste des participants de chaque groupe thématique.

### **Programme de travail du groupe thématique biodiversité-milieu naturel**

Après discussion sur le périmètre de la réflexion du groupe thématique, RFF propose de résumer la problématique de la façon suivante « comment évaluer, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité et le milieu naturel ? ».

Sur la base de cette problématique, il s'agit de recueillir les avis et remarques des participants :

- sur la nature et l'importance des impacts à prendre en compte,
- sur les orientations prioritaires pour les anticiper,
- sur les propositions concrètes pour les traiter.

Un document synthétisera les contributions des groupes de travail thématiques à ces trois niveaux.

### **Nature et importance des impacts à prendre en compte**

Après le rappel du déroulement type d'un grand projet d'infrastructure (phases et chronologie) et la présentation de l'état des études de RFF sur le thème concerné, les participants identifient les impacts potentiels suivants :

- Impact hydrogéologique dans la Provence calcaire

La LGV peut avoir des impacts sur l'écoulement des eaux souterraines compte tenu notamment de la géologie de certains massifs (en particulier les zones karstiques...).

Les secteurs de la Sainte Baume, de la vallée du l'Huveaune, du plateau du Siou Blanc, du Revest, de la Barre de Cuers, de la plaine des Maures sont identifiés comme particulièrement sensibles de ce point de vue. Un participant craint en particulier l'assèchement de certaines nappes phréatiques à l'occasion du percement des tunnels et demande l'avis d'hydrogéologues reconnus pour leur expertise sur ces massifs (BRGM, Jean Pierre IVALDI).

#### - Impact sur la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures

Le projet peut diminuer les populations de tortues d'Hermann, s'il devait réduire ou couper leur réseau écologique dans la plaine des Maures. Il est demandé à RFF de consulter les spécialistes de cette espèce. Dans cet espace, sont également cités les impacts potentiels sur les mares et ruisseaux temporaires.

#### - Impact sur le massif forestier de la Sainte Victoire

Avec 29 000 ha, il s'agit de la plus importante zone Natura 2000 de la région. 25% des espèces françaises y sont représentées. Ce territoire est classé Grand site de France depuis juin 2004. Il est demandé de maintenir son intégrité, en particulier pour ne pas nuire au déplacement des espèces.

#### - Impact sur l'aigle de Bonelli au Revest

Un arrêté de biotope est pris. Certaines activités sportives perturbantes sont interdites (parapente, escalade...) dans le secteur.

### **Premières orientations proposées par les participants**

#### **Concernant l'évaluation des impacts**

#### - Evaluation détaillée des enjeux pour la biodiversité et le milieu naturel

Des participants estiment que l'exceptionnelle richesse de la biodiversité en PACA est une caractéristique majeure du projet. A ce titre, la faisabilité du projet dans certains secteurs emblématiques et classés, notamment dans la plaine des Maures, dans le massif de la Sainte Baume et dans le périmètre du grand site de la Sainte Victoire, devrait être conditionnée aux résultats d'une expertise initiale portant sur la richesse de la biodiversité.

Concernant plus particulièrement les zones Natura 2000, cette expertise permettrait de satisfaire à la réglementation européenne qui demandera à RFF de faire la démonstration que le fuseau retenu est le meilleur possible, que ses incidences sont bien évaluées et que les mesures compensatoires appropriées pourront être appliquées.

Par ailleurs, il est demandé à RFF de consulter le comité scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN).

#### - Monétarisation des effets externes sur l'environnement

Il est demandé à RFF d'évaluer les coûts externes du projet sur l'environnement, y compris sur les activités de type promenade, sur le paysage etc... Face à la complexité du sujet, RFF demande que les participants précisent la liste des effets à évaluer.

## **Concernant la réduction des impacts**

Les orientations suivantes sont avancées :

### - Non fragmentation des zones protégées.

Pour les participants, le projet doit éviter de traverser un site classé. Le maintien de l'intégrité de ces espaces est demandé pour garantir une meilleure protection des espèces. Il conviendrait d'éviter d'avoir une approche sectorielle notamment pour les réseaux d'espèces. Par exemple, certaines des plus importantes populations des tortues d'Hermann se situent en bordure du périmètre Natura 2000 et de la future réserve naturelle de la plaine des Maures. Des alternatives à la traversée de ces zones doivent être recherchées de façon à se conformer aux exigences de l'Europe.

### - Négociation sur les contraintes techniques

Dans les secteurs les plus sensibles, notamment dans la plaine des Maures, on souhaite que le projet technique s'adapte à l'environnement et non l'inverse par exemple en limitant la vitesse dans certains secteurs au moyen de courbes plus serrées respectant mieux la biodiversité et le milieu naturel.

## **Concernant la compensation des impacts**

Les orientations suivantes sont avancées :

### - Reconstitution des espaces forestiers détruits

Les espaces forestiers détruits par la réalisation du projet devraient être reconstitués pour garantir le maintien de leur surface.

### - Principe de maintien de la biodiversité

Le projet pourrait viser un objectif « érosion zéro ». Ce qui suppose de réaliser un bilan zéro de l'opération conformément à la stratégie nationale du développement durable, déclinée en stratégie nationale de la biodiversité.

## **Prochaine réunion**

Elle aura lieu en février / mars 2007.

Il est demandé à RFF :

- de présenter un retour d'expérience des mesures de réduction des impacts mises en œuvre sur les projets de LGV, notamment la LGV Méditerranée.
- d'apporter un éclairage sur la réglementation des zones protégées et des sites classés de façon à déterminer s'il existe des secteurs sur lesquelles il est interdit de construire la LGV .
- de préciser le contenu des études à venir du point de vue de l'environnement, notamment sur les thèmes abordés par le groupe de travail et de mettre à jour la cartographie des enjeux environnementaux.
- d'inviter des experts à participer au groupe de travail (MM CATARD et HUIN du CEEP sont notamment cités).